



conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de la société MIROBOLUS, 4 rue Paul Cézanne, 83330 Le Beausset, SIRET 523 292 944 00015 (Dispensée d'immatriculation au RCS et au RM en application de l'article L.123-1-1 du Code du Commerce), représentée par Madame Nathalie Brunelli, dûment habilitée aux présentes, et de son CLIENT dans le cadre des prestations et services proposés par MIROBOLUS.

La signature par le CLIENT mentionnant "Bon pour accord" d'un devis délivré par MIROBOLUS implique l'acceptation sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 : Prise d'effet et durée

Le contrat entre en vigueur à la date de signature du devis remis par MIROBOLUS au CLIENT, et est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation et au paiement complet des prestations réalisées par MIROBOLUS.

Article 2 : Contrat

Les caractéristiques techniques détaillées des créations ou prestations sont stipulées sur le devis et font office de cahier des charges.

Les présentes conditions générales de vente ne peuvent en aucun cas être considérées comme liant les parties au contrat sans que :

- le CLIENT, représenté par une personne compétente et dûment habilitée, ait accepté par la signature du devis les présentes conditions générales de vente.
- MIROBOLUS ait définitivement accepté le devis signé par le CLIENT.

Toute commande passée par le CLIENT à MIROBOLUS est formalisée par la production d'un devis récapitulant les caractéristiques de l'offre.

MIROBOLUS ne reconnaît en aucun cas les éventuelles conditions générales des clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire. Toute clause contraire est réputée non-écrite.

MIROBOLUS se réserve le droit de modifier les contenus des présentes conditions générales de vente, sous réserve de le notifier au CLIENT. L'accord du CLIENT se réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des nouvelles conditions générales de vente, à l'expiration de ce délai.

mirobolus ■ nathalie brunelli ■ conception & réalisation multimédia

4 rue Paul Cézanne – 83330 Le Beausset - tél : 07.70.16.39.89

mail à nathalie.brunelli@mirobolus.fr - site : <http://www.mirobolus.fr> - SIRET : 523 292 944 00015

Article 3 : Obligations

MIROBOLUS s'engage à mettre en œuvre toutes ses qualités professionnelles lors de l'élaboration de l'œuvre. **MIROBOLUS** s'engage à remettre au **CLIENT** toutes les informations dont il dispose et qui sont nécessaires à l'identification des documents préexistants (images fixes, images animées, textes, sons) tels qu'ils ont été choisis pour être intégrés dans l'œuvre.

Il est expressément spécifié que **MIROBOLUS** n'a qu'une obligation de moyens (respecter le cahier des charges) et en aucun cas ne saurait être tenu d'une obligation de résultats. **MIROBOLUS** ne saurait donc être tenu responsable d'une quelconque dégradation du site ayant un impact direct ou indirect sur les résultats du site ou l'image de la société, étant donné le caractère incontrôlable d'Internet et du fonctionnement des réseaux.

MIROBOLUS veillera au respect des droits des tiers en matière de droit de la responsabilité, droit d'auteur, droit des marques et des brevets.

En aucun cas, la responsabilité de **MIROBOLUS** ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du **CLIENT**, non respect des conseils donnés
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel **MIROBOLUS** n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de **MIROBOLUS**
- problème rencontré sur le site du type : paiement frauduleux, carte bancaire volée, non paiement, perte d'un colis envoyé, etc ... **MIROBOLUS** est uniquement l'interlocuteur technique et ne peut être responsable des problèmes imputables à l'attitude de l'internaute. Le **CLIENT** se tournera alors vers sa banque et/ou son assureur pour régler ces différends.

MIROBOLUS ne pourra être tenu responsable envers le **CLIENT** des conséquences de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement ou dans le réseau interne de **MIROBOLUS**, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportées aux composants logiciels par **MIROBOLUS** ou par une personne autre que **MIROBOLUS**, d'une baisse de Chiffre d'Affaire consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante, d'une interruption du service de connexion Internet pour une cause hors de contrôle de **MIROBOLUS**.

Le **CLIENT** s'oblige à :

- Avoir effectué toutes les déclarations obligatoires auprès du procureur de la république et de la CNIL le cas échéant, ou le demander à **MIROBOLUS** par écrit.
- Fournir à **MIROBOLUS** les moyens financiers, matériels, techniques et humains et l'ensemble des documents et données nécessaires à la réalisation de l'œuvre multimédia tels qu'ils ont été définis d'un commun accord, et ce dans un délai raisonnable.
- Payer le prix convenu au présent contrat à la signature du devis, puis annuellement à terme échu si abonnement ou continuité des prestations d'hébergement, de nom de domaine ou de maintenance.
- Si des changements sont demandés après acceptation du devis, en cours de développement de l'œuvre, ou après validation des propositions graphiques ou fonctionnelles, ils feront l'objet d'un devis séparé.

mirobolus ■ **nathalie brunelli** ■ **conception & réalisation multimédia**

4 rue Paul Cézanne – 83330 Le Beausset - tél : 07.70.16.39.89

mail à nathalie.brunelli@mirobolus.fr - site : <http://www.mirobolus.fr> - SIRET : 523 292 944 00015

- Informer immédiatement MIROBOLUS en cas de panne ou de dysfonctionnement du site Internet.
- Respecter la charte du fournisseur d'hébergement.
- Diffuser sur son site les informations prévues par l'article 43-8 de la loi du 1^{er} août 2000.
- Ne pas copier, reproduire, imiter, céder, transférer les droits sur les logiciels éventuellement mis à sa disposition par MIROBOLUS.
- Être responsable des informations diffusées sur son site Internet.
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires et prendre à sa charge tous paiements y afférant, notamment en vertu des droits d'auteur et des droits de la personnalité, pour l'intégration et l'utilisation de ces éléments dans l'œuvre multimédia.

De plus, le CLIENT garantit MIROBOLUS de tout recours de tiers portant sur le contenu du service ou les prestations du CLIENT et ce, sous quelque législation que ce soit.

Le CLIENT est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation des services mis en place par MIROBOLUS.

MIROBOLUS dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du CLIENT. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis engage la responsabilité unique du CLIENT à l'exclusion de celle de MIROBOLUS.

Article 4 : Moralité et respect des lois

Si le CLIENT présente sur son site des éléments immoraux, en apparence violation des lois, règlements ou des droits des tiers, MIROBOLUS a la possibilité d'interrompre immédiatement sa prestation.

Dans les cas graves (pédophilie, trafic ou vente de produits ou substances illégales ou de marchandises interdites ou hors commerce ...), MIROBOLUS devra, sans délai, pour le site concerné, avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit. Les sommes dues au titre du présent contrat seront alors immédiatement exigibles.

En cas de litige sur l'appréciation des faits ayant donné lieu à l'arrêt de l'exécution du présent contrat ou bien en cas de mise en conformité du CLIENT, les parties conviennent de s'adresser au juge des référés afin que soit éventuellement ordonnée la reprise de l'exécution des présentes après contrôle par l'autorité judiciaire.

Même en cas de mise en conformité du CLIENT, MIROBOLUS se réserve le droit de refuser de poursuivre ses relations contractuelles avec le CLIENT sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamée par le CLIENT, et sans qu'il puisse y être contraint. Les parties rappellent à cet égard qu'elles établissent les présentes sur la base de rapports de confiance mutuels. En cas de violation de la moralité, des lois ou des droits des tiers, la rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles existantes entre les parties, lesquelles ne pourront être renouées qu'avec l'accord express des deux parties et sur des bases contractuelles nouvelles.

Article 5 : Achèvement

L'œuvre multimédia sera réputée achevée lorsque la version définitive aura été établie d'un commun accord entre MIROBOLUS (ou les coauteurs éventuels) et le CLIENT. Toute modification ultérieure de l'œuvre sera soumise à l'accord préalable de MIROBOLUS.

Les délais de réalisation et le calendrier de développement sont donnés à titre indicatif.

Article 6 : Signature du site

Les coordonnées de MIROBOLUS figureront en "signature sur le site" mais celles-ci peuvent être retirées à tout moment à la demande de MIROBOLUS. Notamment si le CLIENT souhaite faire modifier le site par un tiers, il

mirobolus ■ nathalie brunelli ■ conception & réalisation multimédia

4 rue Paul Cézanne – 83330 Le Beausset - tél : 07.70.16.39.89

mail à nathalie.brunelli@mirobolus.fr - site : <http://www.mirobolus.fr> - SIRET : 523 292 944 00015

devra en informer MIROBOLUS afin que celui-ci puisse décider s'il souhaite ou non laisser ses coordonnées sur le site modifié.

Article 7 : Modification

Le CLIENT sera libre d'exploiter son site comme il l'entend, ou de le faire modifier soit par MIROBOLUS soit par un tiers ou lui-même. Il a expressément été convenu qu'en cas de modification par un tiers ou par le CLIENT, MIROBOLUS signataire des présentes devra donner son accord pour que ses coordonnées demeurent sur le site, et ne sera plus responsable de son bon fonctionnement.

Article 8 : Prix

Le devis émis par MIROBOLUS est valable pour une durée de un (1) mois, à compter de sa date de réalisation. Le montant figure de façon détaillée et en euros (Montant H.T. Non soumis à la TVA en vertu de l'article 293 B du code général des impôts).

Les renseignements présents sur le site Internet MIROBOLUS, les packs, prestations, tarifs, etc. ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par MIROBOLUS sans préavis.

MIROBOLUS se réserve le droit de faire évoluer ou remplacer ponctuellement ses packs et prestations (tarif, cahier des charges, nom, etc ...) dans le but de s'adapter aux évolutions constantes du marché de l'Internet. Le CLIENT conservera sa prestation jusqu'à l'échéance du terme et se verra informé de l'évolution ou du remplacement de sa prestation, et disposera de deux (2) mois après avoir été informé pour décider de reconduire ou non l'abonnement. A défaut de réponse du CLIENT, la reconduction sera acquise. Si le terme arrive à échéance avant ces deux mois, le CLIENT pourra disposer de la prestation une année supplémentaire.

Article 9 : Moyens de paiement

Le règlement des prestations et services sera effectué par virement bancaire, espèces ou chèque à l'ordre de "Nathalie Brunelli MIROBOLUS".

Lors de la signature du devis édité par MIROBOLUS, un acompte peut être demandé au CLIENT. Le solde sera réglé le jour de la livraison.

MIROBOLUS se réserve le droit de modifier cette répartition en fonction du montant total du devis, de la durée du projet et pour des motifs commerciaux.

Article 10 : Délais de paiement

Le règlement des prestations et services devra être effectué à réception de facture + 7 jours. Le délai de paiement et la date butoir figurent sur la facture fournie au CLIENT.

Article 11 : Retard de paiement

Conformément aux articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce, en cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations et services dans les délais précisés sur la facture, le CLIENT devra verser à MIROBOLUS une pénalité de retard au taux d'intérêt annuel de 12%.

Cette pénalité sera calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et courra à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le calcul de cette pénalité se fera selon la formule suivante :

(somme due x nombre de jours de retard x taux d'intérêt ci-dessus, soit 12% / (365 x 100)).

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 12 : Offres spéciales

Les offres spéciales type réductions ou remises accordées aux souscriptions annuelles s'appliquent uniquement la première année. Les années suivantes, le prix normal sera celui pratiqué.

mirobolus ■ nathalie brunelli ■ conception & réalisation multimédia

4 rue Paul Cézanne – 83330 Le Beausset - tél : 07.70.16.39.89

mail à nathalie.brunelli@mirobolus.fr - site : <http://www.mirobolus.fr> - SIRET : 523 292 944 00015

Article 13 : Sous-traitance

MIROBOLUS pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour une partie ou la totalité des prestations. MIROBOLUS demeurera responsable à l'égard du CLIENT de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

Article 14 : Clause de divisibilité contractuelle

Si l'une des clauses des présentes conditions générales était contraire à une loi d'ordre public nationale ou international, seule la clause en question sera annulée, les présentes demeurant valables pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Article 15 : Clause d'intégralité

Il est convenu que les présentes conditions générales renferment toutes les conditions et obligations que les parties ont adoptées, et qu'il ne peut pas être contredit ni complété par des déclarations ou des documents antérieurs. Ce contrat se substitue à tout autre document qui aurait pu être signé antérieurement ou échangé entre les parties à une date précédant la conclusion du présent accord.

Article 16 : Force majeure

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés, et de ses effets.

Article 17 : Non-exclusivité

En aucun cas MIROBOLUS ne pourra permettre l'exclusivité de services à un CLIENT pour un domaine donné. Le CLIENT accepte que MIROBOLUS puisse effectuer des prestations et services pour un autre CLIENT dans le même domaine et/ou lieu géographique.

Article 18 : Propriété du site

Le CLIENT est propriétaire de son site Internet à partir du moment où le montant intégral figurant sur la facture a été réglé (en application de la loi n°80335 du 15 mai 1990). Dans le cas contraire, MIROBOLUS reste l'unique propriétaire du site développé jusqu'au paiement du solde.

Article 19 : Propriété du contenu du site et droits d'auteur

Le CLIENT est propriétaire des informations se trouvant sur son site (textes, logo, pages HTML, fichiers images, sons ...), des bases de données, fichier clients ou autres.

Le CLIENT s'engage expressément à ne pas proposer sur son site des marchandises illicites ou interdites par la loi, à respecter la propriété intellectuelle des autres sites et plus généralement des œuvres de l'esprit, littéraires, artistiques et autres ainsi que les droits d'auteurs et les propriétaires des marques. Il s'engage en outre à respecter les droits de la personnalité et le respect de la personne humaine.

Le CLIENT déclare avoir conclu des contrats ou accord avec les éventuels auteurs intervenant dans la réalisation du site afin de lui céder l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres concernées. Étant précisé que pour le recours aux iconographies, photographies, dessins ou musiques les droits seront à la charge du CLIENT.

En tout état de cause, le CLIENT déclare avoir été parfaitement informé de ses obligations en la matière et décharge MIROBOLUS de toute responsabilité en cas de recours des tiers.

mirobolus ■ nathalie brunelli ■ conception & réalisation multimédia

4 rue Paul Cézanne – 83330 Le Beausset - tél : 07.70.16.39.89

mail à nathalie.brunelli@mirobolus.fr - site : <http://www.mirobolus.fr> - SIRET : 523 292 944 00015

MIROBOLUS cède à titre exclusif au CLIENT pour tout type d'exploitation tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation du site dans son ensemble et des éléments qui le composent.

Article 20 : Conservation des éléments ayant servi à la création

Le CLIENT s'engage à assurer la sauvegarde et la conservation permanente en France, sous toute forme appropriée, des éléments suivants :

- les matrices originales de l'œuvre multimédia,
- les codes sources des outils informatiques développés spécifiquement pour la production de l'œuvre multimédia,
- les outils de développement ayant permis le développement d'outils spécifiques,
- les sources média intégrées à toutes les étapes de la production,
- les programmes ayant permis de traiter les sources média.

Dans le cas où plusieurs versions de l'œuvre multimédia auraient été établies, chacune de ces versions fera l'objet des mesures de conservation susvisées.

Le CLIENT sera tenu d'indiquer à MIROBOLUS, sur simple demande, le lieu de dépôt desdits éléments.

Article 21 : Confidentialité

MIROBOLUS et le CLIENT s'engagent dans la mesure du possible, ainsi que tout son personnel à assurer la confidentialité des informations et documents des parties et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

Article 22 : Incessibilité

Le CLIENT ne peut transférer ou céder le présent contrat, ou se substituer à un tiers. Le cas échéant, un nouveau contrat devra être signé.

Article 23 : Résiliation

Tout manquement de l'une des parties aux obligations du présent contrat pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat un mois après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans préjudice de tout dommage et intérêt.

Les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises et le client pourra faire usage des documents, études, résultats qui lui auront déjà été communiqués.

Article 24 : Droit applicable – attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi française. TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE S'ELEVER ENTRE LES PARTIES, A PROPOS DE LA FORMATION, DE L'EXECUTION OU DE L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT SERA DE LA COMPETENCE DU TRIBUNAL DE TOULON.

mirobolus ■ nathalie brunelli ■ conception & réalisation multimédia

4 rue Paul Cézanne – 83330 Le Beausset - tél : 07.70.16.39.89

mail à nathalie.brunelli@mirobolus.fr - site : <http://www.mirobolus.fr> - SIRET : 523 292 944 00015